

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 7 décembre 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-12-278

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-12-279

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
 - A.1 Séance du conseil à huis clos
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Nomination d'un maire suppléant
 - H.2 Nomination des représentants au réseau Biblio CQLM
 - H.3 Politique familiale municipale / Nomination au comité de pilotage
 - H.4 Programme d'aide à la voirie locale / Volet – Projets particuliers d'amélioration
 - H.5 Politique en matière de santé et sécurité au travail / Renouvellement d'engagement
 - H.6 Contrat de location d'un photocopieur
 - H.7 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
 - H.8 Bail entre la Société TELUS Communications et la Ville de Berthierville / Modification de l'Entente
 - H.9 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des fêtes
 - H.10 Remise de vacances – Personnel cadre
 - H.11 Demande d'autorisation relative au PIIA – 730, rue De Frontenac
 - H.12 Demande d'autorisation relative au PIIA – 620, rue De Frontenac
 - H.13 Conversion du local commercial en logement au 370-372, rue De Frontenac
 - H.14 Demande de dérogation mineure concernant le 370-372, rue De Frontenac
 - H.15 Projet résidentiel intégré – 98 à 140, rue Sainte-Foy – Approbation des enseignes
 - H.16 Perception des arrérages de taxes / Mandat au procureur
 - H.17 Honoraires de consultation juridique – Avocat conseil / Mandat à Me Paul Yanakis
 - H.18 Cour municipale / Mandat à Me Paul Yanakis
 - H.19 Contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella
 - H.20 Embauche au poste de journalier opérateur au service des travaux publics
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2021 dans la Ville de Berthierville
- L) Adoption de règlement**
 - L.1 **Adoption du règlement 957**
Règlement sur les compteurs d'eau potable
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-12-280

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-281

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-282

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-10 et 2020-11 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 434 322,09 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-283

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-11 » représente les dépenses encourues en novembre 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en novembre 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 243 370,65 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 3 décembre 2020 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-12-284

H.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller, Monsieur Sylvain Destrempe, soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2021.

QUE Monsieur Sylvain Destrempe soit également désigné comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-285

H.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour l'année 2021, deux représentants officiels qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées par le Réseau Biblio CQLM;

7 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De nommer Madame Isabelle Fontaine comme représentante et Madame Sylvie Francis comme responsable de la bibliothèque pour représenter la Ville de Berthierville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-286

H.3 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE / NOMINATION AU COMITÉ DE PILOTAGE

CONSIDÉRANT l'avis de Madame Alexandra Moreau annonçant son retrait du comité de pilotage de la politique municipale familiale, formé en vertu de la résolution 2020-11-251;

CONSIDÉRANT l'obligation du Ministère d'avoir un citoyen qui siège sur ce comité;

CONSIDÉRANT que Madame Andréanne Daudelin a exprimé son intérêt d'être membre dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De nommer Madame Andréanne Daudelin, résidente de Berthierville, à titre de membre du comité de pilotage de la politique familiale municipale.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-287

H.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

7 décembre 2020

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois, excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville approuve les dépenses d'un montant de 122 541,32 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-288

H.5

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL /
RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT la Politique en matière des santé et sécurité au travail en vigueur en vertu de la résolution 2008-06-241;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a renouvelé son engagement en matière de santé et sécurité au travail par la résolution 2014-05-139;

CONSIDÉRANT que le principal actif de la Ville de Berthierville est le personnel qui y travaille et que leur santé et sécurité au travail est une de nos valeurs fondamentales;

CONSIDÉRANT l'ensemble des lois et règlements ayant une incidence sur la santé et sécurité en milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouève son engagement en matière de santé et sécurité au travail et définisse la politique de 2008 en matière de santé et sécurité au travail comme étant le cadre minimal à maintenir.

Que le conseil municipal confirme le mandat d'application et de suivi de cette politique au Comité local de Santé et Sécurité.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-289

H.6

CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur, intervenu avec la compagnie Xerox Canada Ltée, vient à échéance au début de l'année 2021;

7 décembre 2020

CONSIDÉRANT la proposition datée du 20 novembre 2020 de Xerox Canada Ltée pour la location d'un équipement multifonctions exécutant, entre autres les fonctions de photocopie et de numérisation de documents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Xerox Canada Ltée le contrat de location d'un équipement XEROX ALTALINK C8170 au coût annuel de 1 900 \$ plus les taxes applicables pour une période de 60 mois et facturable annuellement.

D'accepter le contrat de service dudit équipement multifonctions au taux de 0,0068 \$ par copie noir et blanc et 0,053 \$ par copie couleur, pour les trois (3) premières années du contrat et par la suite, avec une indexation de 5 % pour l'année quatre (4) et l'année (5).

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-290

H.7 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce calendrier lors du comité de travail tenu le 23 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Berthierville pour l'année 2021, lesquelles débiteront à 19 h 30, à savoir :

▪ 11 janvier	▪ 1 février	▪ 1 mars	▪ 6 avril
▪ 3 mai	▪ 7 juin	▪ 5 juillet	▪ 2 août
▪ 7 septembre	▪ 4 octobre	▪ 16 novembre	▪ 6 décembre

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-291

H.8 BAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE BERTHIERVILLE / MODIFICATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT le bail daté du 20 décembre 2011 intervenu entre la Société TELUS Communications et la Ville de Berthierville concernant la location d'un immeuble situé au 55, rue Gadoury à Berthierville;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 7 octobre 2020 nous informant que Bell Mobilité inc. et TELUS souhaitent entamer des négociations visant le transfert de certains actifs, notamment des tours, des antennes, l'infrastructure connexe, des abris et des annexes, dont certains sont situés sur le terrain loué à TELUS par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité inc. souhaite modifier ladite Entente à l'égard desdits lieux loués;

7 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les modifications ont pour objet de nommer Bell Mobilité inc. à titre de locataire au lieu et place de TELUS ainsi que l'ajout d'une option ayant pour but de prolonger le bail en vigueur sur deux périodes additionnelles de cinq (5) ans à compter de la date de la terminaison du terme actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le bail modifié du site PQ0121 à intervenir avec Bell Mobilité inc.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-292

H.9 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du jeudi 24 décembre 2020 et ce, jusqu'au lundi 4 janvier 2021 inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-293

H.10 REMISE DE VACANCES – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, n'a pu prendre la totalité de ses journées de vacances en 2020 et que l'article 4 de son contrat de travail individuel prévoit la possibilité d'un transfert du solde de ses vacances d'une année à l'autre, après approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Ritchot, contremaître, n'a pu prendre la totalité de ses journées de vacances en 2020 et que l'article 6 de son contrat de travail individuel prévoit la possibilité d'un transfert du solde de ses vacances d'une année à l'autre, après approbation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert du solde des vacances de l'année 2020 de Mme Sylvie Dubois représentant 56 heures.

D'autoriser le transfert du solde des vacances de l'année 2020 de M. Daniel Ritchot représentant 92.50 heures.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-294

H.11 DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AU PIIA – 730, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation datée du 21 octobre 2020 pour l'abattage de deux (2) arbres localisés en cour arrière de la propriété sise au 730, rue De Frontenac à Berthierville;

CONSIDÉRANT que le tronc de ces arbres a un diamètre de 20 centimètres ou plus mesurés à une hauteur de 1,3 mètre du sol;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 730, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 16 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la coupe de ces arbres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les travaux relatifs à la coupe de deux (2) arbres sur la propriété sise au 730 rue De Frontenac, faisant l'objet de la demande d'autorisation datée du 21 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-295

H.12 DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AU PIIA – 620, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation datée du 3 novembre 2020 pour l'abattage de deux (2) arbres localisés en cour arrière de la propriété sise au 620, rue De Frontenac à Berthierville;

CONSIDÉRANT que le tronc de ces arbres a un diamètre de 20 centimètres ou plus mesurés à une hauteur de 1,3 mètre du sol;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 620, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 16 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

7 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la coupe de ces arbres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les travaux relatifs à la coupe de deux (2) arbres sur la propriété sise au 620 rue De Frontenac, faisant l'objet de la demande d'autorisation datée du 3 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-296

H.13 CONVERSION DU LOCAL COMMERCIAL EN LOGEMENT AU 370-372, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée en date du 6 novembre 2020 visant l'ajout de deux nouveaux logements à l'intérieur de l'immeuble situé au 370-372, rue De Frontenac;

CONSIDÉRANT que cette demande aura pour effet de porter à trois (3) le nombre de logements à l'intérieur de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la demande de permis est assujettie au règlement numéro 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de mettre en place des critères architecturaux afin d'encadrer la transformation des locaux commerciaux, industriels ou institutionnels en logement sur le territoire de la Ville de Berthierville lorsque l'usage résidentiel est autorisé dans la zone d'où provient la demande;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 370-372, rue De Frontenac fait partie de la zone 4-C-47 et que l'usage résidentiel y est autorisé;

CONSIDÉRANT que les objectifs du règlement numéro 946 sont rencontrés visant entre autres à donner à la façade du bâtiment l'aspect d'une construction entièrement résidentielle et à inscrire le bâtiment dans le milieu environnant;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation du règlement numéro 946 concernant l'architecture et l'implantation sont respectés;

CONSIDÉRANT la proposition du demandeur datée du 1^{er} décembre 2020, ayant pour objet de modifier les cloisons intérieures afin que chacun des deux (2) nouveaux logements possèdent une superficie habitable au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que ces modifications pourraient entraîner des changements à l'architecture extérieure du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte que le local commercial soit converti en deux (2) nouveaux logements pour l'immeuble situé 370-372, rue De Frontenac aux conditions suivantes :

- Que minimalement trente pour cent (30%) de la superficie habitable de chacun des deux (2) nouveaux logements soit située au rez-de-chaussée;
- Que toutes modifications aux plans d'architecte déposés en date 6 novembre 2020 entraînant un changement à l'architecture extérieure du bâtiment fassent l'objet d'une nouvelle approbation par la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-297

H.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-05-2020 CONCERNANT LE 370-372, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-05-2020 déposée le 16 novembre 2020 concernant la propriété du 370-372, rue De Frontenac située dans la zone 4-C-47;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'aménagement d'un logement dans la cave du bâtiment malgré l'article 7.16.6 du règlement de zonage #748 qui stipule que les logements dans les caves sont prohibés;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du règlement de zonage #748 définit une cave comme étant partie d'un bâtiment, située sous le premier étage et dont plus du 2/3 de la hauteur, mesurée depuis le plancher jusqu'au plafond, est au-dessous du niveau moyen du sol adjacent;

CONSIDÉRANT la proposition du demandeur en date du 1^{er} décembre 2020 de modifier les plans d'architecte déposés le 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les plans seraient modifiés afin qu'un minimum de trente pour cent (30%) de la superficie habitable du logement soit situé au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que cette proposition serait conforme au règlement de zonage et que la demande de dérogation mineure deviendrait ainsi caduque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure DM-05-2020 telle que déposée en date du 16 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-298

H.15 PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – 98 À 140 RUE, SAINTE-FOY - APPROBATION DES ENSEIGNES

CONSIDÉRANT la construction d'un projet résidentiel intégré regroupant deux (2) immeubles de dix (10) logements sur le lot 6 371 593 autorisé en vertu de la résolution numéro 2020-09-193;

7 décembre 2020

CONSIDÉRANT qu'il était indiqué dans ladite résolution que le projet des enseignes devait être approuvé lors d'une séance du conseil ultérieure;

CONSIDÉRANT le plan concept des enseignes déposé le 28 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que tous les critères d'encadrement du règlement 944 concernant les projets résidentiels intégrés sont respectés;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'autoriser l'installation des enseignes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan concept des enseignes ainsi que leurs installations et ce, conditionnellement à ce que lesdites enseignes soient installées à une distance minimale d'un (1) mètre de l'emprise de la voie publique.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

2020-12-299

H.16 PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES / MANDAT AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT que les registres de la Ville indiquent des arrérages de taxes antérieures à l'année 2019;

CONSIDÉRANT la prescription de trois (3) ans pour les arrérages de taxes municipales régie par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis afin d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les arrérages de taxes antérieurs à l'année 2019, tels que détaillés à la liste préparée par la trésorière.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-300

H.17 HONORAIRES DE CONSULTATION JURIDIQUE – AVOCAT CONSEIL / MANDAT À ME PAUL YANAKIS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Berthierville d'avoir accès à un conseiller juridique pour les affaires courantes afin de prévenir des litiges éventuels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Me Paul Yanakis datée du 30 novembre 2020 au montant forfaitaire de 17 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette offre de service lors du comité de travail tenu le 7 décembre 2020;

7 décembre 2020

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder à Me Paul Yanakis le mandat de conseiller juridique pour les affaires courantes de la Ville de Berthierville pour l'année 2021, pour un montant forfaitaire de 17 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que détaillé à son offre de services professionnels datée du 30 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-301

H.18 COUR MUNICIPALE / MANDAT À ME PAUL YANAKIS

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 30 novembre 2020, présentée par Me Paul Yanakis, afin de renouveler le mandat dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour Municipale de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis pour représenter la Ville de Berthierville dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour Municipale de D'Autray et ce, pour la prochaine année soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec un montant forfaitaire annuel de 3 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que détaillé à son offre de services professionnels datée du 30 novembre 2020.

De réserver le droit de la Ville de Berthierville de mandater, pour certains dossiers, un autre procureur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-302

H.19 CONTRAT RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DES EAUX, NEIGES USÉES ET LEGIONELLA

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec la compagnie NORDIKeau inc. relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par les compagnies H2Lab et Nordikeau pour la période débutant le 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces offres lors du comité de travail tenu le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

7 décembre 2020

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie NORDIK eau inc. le contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ce, aux prix unitaires décrits à leur offre de services numéro 20074-015 datée du 10 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-303

H.20 EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le processus de recrutement tenu pour combler le poste vacant de journalier opérateur à temps complet du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et du contremaître de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Monsieur Luc Gendreau au poste de journalier opérateur à temps complet au service des travaux publics à compter du 14 décembre 2020 et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-209 afin de permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie dans la zone 1-C-08, émis par la MRC de d'Autray le 26 novembre 2020
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approbation du Bilan 2019 de la Stratégie d'économie d'eau potable de Berthierville

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois d'octobre 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de novembre 2020

K) AVIS DE MOTION

2020-12-304

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2021 dans la Ville de Berthierville

Monsieur le conseiller Claude Frappier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2021 dans la Ville de Berthierville.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Il a pour but d'imposer une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables ainsi que diverses autres taxes afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'année 2021.

Monsieur le conseiller Claude Frappier dépose le projet de règlement numéro 805-30 intitulé « Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2021 dans la Ville de Berthierville ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2020-12-305

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 957
Règlement sur les compteurs d'eau potable

CONSIDÉRANT que dans un souci environnemental et de protection de l'eau potable ainsi que dans le but de respecter les mesures énoncées dans la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la ville de Berthierville doit revoir son règlement sur les compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ.c.C-47), les municipalités peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 957 sur les compteurs d'eau potable.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune affaire nouvelle

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

7 décembre 2020

2020-12-306

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 18.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse